

Pourquoi mon médecin est-il contre la loi de santé, et notamment son volet tiers-payant généralisé



Le faux problème de l'accès aux soins:

Seuls les patients qui n'ont pas de mutuelles n'ont pas accès à une prise en charge intégrale de leurs frais médicaux. **La loi Touraine ne va pas aider les patients en difficulté et n'ayant pas la CMU à obtenir une aide à l'accession d'une mutuelle.**

Le tiers payant ne donnera pas de mutuelles aux patients qui n'en ont pas.

Les soins auxquels les patients renoncent

sont ceux qui ne sont pas pris en charge par la sécu : **dentaire, lunettes, prothèses auditives** et suppléments d'honoraires! **Pas les consultations de leur médecin!**



Gratuit?

Je suis contre le principe même du tout gratuit qui fait perdre leur valeur aux choses, qui déresponsabilise et qui va augmenter de 30 % le nombre de consultations

pour des brouilles. Les soins ne seront pas gratuits mais donneront cette fausse impression... Où sera l'économie pour la sécurité sociale ?



TOUT EST GRATUIT !

la gestion des 500 mutuelles est parfaitement utopique et impossible (vous pouvez demander l'avis des pharmaciens !)

Disponible... pour vous !

La gestion du tiers payant par les médecins est **impossible actuellement...** Il faudrait une secrétaire uniquement pour vérifier si j'ai réellement été payé et faire des réclamations si tel n'est pas le cas.

Nous ne pouvons malheureusement pas l'embaucher. **Mon temps est précieux et doit vous être consacré. Le temps passé à faire des papiers, c'est du temps que j'aurai en moins pour vous.**



La transmission de vos données de santé aux mutuelles et aux assurances



Jusqu'alors seule la caisse de sécurité sociale avait accès aux données de cotation des actes médicaux. Les assurances et les mutuelles non!

Avec la loi de santé, vos données médicales (classification des actes médicaux) **seront transmises aussi à votre assurance/mutuelle**, qui saura exactement de quelle pathologie vous êtes atteints. (la « lettre clé » de cotation pour une appendicite n'est pas la même que pour une chimiothérapie). Elle ne tardera pas à adapter vos cotisations à ce qu'elle a évalué comme « risque » et vous faire payer une surcomplémentaire.

le but inavoué de cette loi est la cession de la sécurité sociale aux mutuelles et la mise en place de réseau de santé:

le patient ne pourra plus choisir son spécialiste ni son médecin généraliste, mais prendre celui du réseau de sa mutuelle sous peine d'être moins bien remboursé.

La part de votre mutuelle dans votre prise en charge va augmenter donc son tarif va augmenter.

C'est la privatisation de la sécurité sociale qui est en ligne de mire.

C'est la perte de votre liberté, de notre liberté et pour des raisons déontologiques nous ne pourrions pas appliquer cette loi.

La bataille continue, la loi n'est pas encore définitivement votée !

Sachez d'ores et déjà que je n'appliquerai pas le tiers payant généralisé.